

# PROCES - VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 25 juillet 2022 à 18 heures 30 minutes

Salle des fêtes Fernand Benoît de VALLIGUIERES

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes Fernand Benoît de VALLIGUIERES sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

**PRESENTS** : Pierre PRAT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Philippe MARCHESI, Elisabeth VIOLA, Didier GILLES, Laurence TRAPIER, Olivier SAUZET et Thierry ASTIER.

**ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS** : Fabrice FOURNIER à Pierre PRAT, Jean-Marie MOULIN à Numa NOEL.

**ABSENTS EXCUSES** : Muriel DHERBECOURT, Didier CATUOGNO représentant Martine LAGUERIE, Murielle GARCIA-FAVAND, Louis DONNET et Thierry BOUDINAUD.

## Election d'un secrétaire de séance en application des articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Il a été procédé, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau : Elisabeth VIOLA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 27 juin 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### **DEB-2022-019 : Modification de la demande de subvention auprès de la CAF du Gard pour le relais petite enfance de la CCPG au titre du Fonds Public et territoire (FPT) :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pont du Gard,

Vu la délibération n° DE-2021-029 en date 14 juin 2021 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau en matière de sollicitation de subventions auprès d'organismes financeurs,

Vu la délibération n° DEB-2022-011 en date du 28 février 2022 relative à la demande de subvention auprès de la CAF du Gard pour le relais petite enfance de la CCPG au titre des fonds publics et territoires (FPT),

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Ordinateur portable	1 000,00 €	CAF	22 781,40 €
Véhicule électrique	27 226,76 €	Autofinancement	5 445,36 €
<b>Total € HT</b>	<b>28 226,76 €</b>	<b>Total € HT</b>	<b>28 226,76 €</b>

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement de la délibération n° DEB-2022-011 en date du 28 février 2022 relative à la demande de subvention auprès de la CAF du Gard pour le relais petite enfance de la CCPG au titre des fonds publics et territoires (FPT), telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

## PARTIE SANS DELIBERATIONS

### Questions diverses :

- Point sur l'application de la théorie de l'imprévision pour les marchés suivants :
  - PASINI : location, enlèvement et transport de bennes pour les déchèteries de Comps et de Meynes ;
  - TERRES DE CUISINE : fourniture de repas en liaison froide ;
  - VIAL : collecte et transport du verre et du papier déposés en points d'apports volontaires jusqu'aux centres de tri ;
  - LA CASALINDA FRANCE : fourniture de sacs de collecte pour les recyclables secs et les ordures ménagères résiduelles : lot n° 2 : sacs bleu transparents destinés à la collecte des recyclables secs.

Face à l'inflation des matières premières alimentaires, non alimentaire et de l'énergie, la CCPG a été sollicitée par 4 fournisseurs pour une revalorisation tarifaire.

Pour PASINI, VIAL et LA CASALINDA, il est proposé que 80 % de la hausse demandée soit acceptée.

Cette proposition sera faite au prochain conseil communautaire.

Pour TERRES DE CUISINE, il est proposé qu'une décision commune soit prise entre la CCPG et les maires.

Compte tenu des éléments en notre possession, il est proposé qu'une nouvelle discussion soit engagée avec Mme BONAMY, la Présidente.

Un nouveau point sera fait au prochain Bureau.

- Proposition d'organisation pour les 20 ans de la CCPG :

Il est proposé de retenir la date du 12 décembre 2022 à partir de 18h30 sur le site du Pont du Gard à la salle PITOT.

Les maires, adjoints, conseillers municipaux en fonction, les anciens présidents, les maires fondateurs de la CCPG, les agents actuels de la CCPG, les parlementaires, les EPCI du Gard et du pôle territorial du bassin de vie du Grand Avignon, Préfecture, CCI, CMA, CA, PETR, Gendarmerie, CD30, Région, ADCF etc...

16 talents du territoire seront invités et mis en lumière, à cet effet, chaque commune sera sollicitée afin qu'elle puisse nous communiquer 1 talent.

Une réflexion sur le déroulé est engagée :

Accueil des invités et remise du livre « 2002-2022 »

Installation des invités

Diffusion du diaporama des photos des communes

Mot introductif du Président

Prise de parole du maître de cérémonie avec les 3 anciens présidents et le président sur la période 2002-2022

Diffusion de la vidéo en lien avec l'attractivité du territoire

Mise en lumière et présentation des 16 talents du territoire avec remise d'un titre honorifique

Discours de l'ADCF ou de son représentant

Discours de la Préfète ou de son représentant

Apéritif dinatoire

Un point sera fait au prochain Bureau en fonction de l'avancement et des contraintes d'organisation.

- Point sur le projet d'aisance aquatique - Prévention des noyades :

Suite au rendez-vous avec M. DURAND de la société Kéolis et au dernier Bureau, un rendez-vous sera fixé en septembre avec l'Education nationale et l'agence nationale du sport (dates à valider par l'Education nationale) pour avancer sur le projet,

notamment sur la partie réglementaire, organisationnelle et financière.

- Réflexion sur la prise de compétence jeunesse :

Un avis favorable est donné pour la mise à jour de l'état des lieux et pour avancer dans la réflexion de la prise de la compétence.

- Présentation du projet d'extension de la halte fluviale Les Estères :

Une présentation de l'APS du projet est effectuée avec une amélioration de la protection anti-embâcle, la création d'une capitainerie avec douche et sanitaire dans l'enclave entre la passerelle d'accès existante, la gerbe et le ponton et l'ajout de ponton d'amarrage.

- La semaine du co-working se déroulera du 12 au 15 septembre sur le thème de la transmission.
- Les micro folies : Une réflexion va être engagée sur la faisabilité (moyens humains, techniques ...) de ce dispositif qui correspond à un équipement proposant des contenus culturels (musée itinérant) pouvant s'installer dans des lieux existants (médiatique, salle des fêtes etc).



Calendrier des prochaines assemblées communautaires :

- Conférence des maires le lundi 12 septembre 2022 à 18h30 à VERS PONT DU GARD - Maison de la Pierre.
- Bureau communautaire élargi aux maires le lundi 12 septembre 2022 à 19h30 à VERS PONT DU GARD - Maison de la Pierre.
- Conseil communautaire le lundi 19 septembre 2022 à 18h30 à MONTFRIN - Salle Madeleine Béjart.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Fait à Remoulins, le 25 juillet 2022.

Le Président  
Pierre PRAT

La secrétaire de séance  
Elisabeth VIOLA

